

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 6 mai 2019, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Julie Bourdon
	Jocelyn Dupuis	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau*
	Robert Vincent	Catherine Baudin

SONT ABSENTS :

M. le maire	Pascal Bonin (absence motivée).
M. le conseiller	Jean-Luc Nappert (absence motivée).

formant le quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Alain Lacasse.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

2019-05-0312

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0313

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. Madame Louise Brodeur-Comeau

Madame Louise Brodeur-Comeau, l'AFÉAS, intervient concernant la possibilité d'honorer Madame Frances Bergeron-Boivin, le 18 octobre prochain, par une sculpture.

2. Monsieur Paul-Albert Morin

Monsieur Paul-Albert Morin, 445, rue Irwin, traite des sujets de l'assemblée d'information concernant les bacs bruns ainsi que sur la mise aux normes des feux de circulation de l'intersection des rues Cowie et Simonds.

3. Monsieur Luc Boulanger

Luc Boulanger, 619, rue Douville, intervient concernant la rue privée au Canac et la correction pour les subventions pour l'achat de vélos usagers.

4. Madame Danielle Binet

Madame Danielle Binet, rue des Ormiers, intervient concernant les odeurs provenant du site d'enfouissement Matrec, ainsi que sur la sécurité du barrage Choinière, les impacts en cas de bris et le plan des mesures d'urgence de la Ville.

5. Monsieur Jonathan Prud'homme

Monsieur Jonathan Prud'homme, 592, rue Denison Ouest, s'informe sur comment le conseil décide de modifier un règlement de zonage comme sur la rue Casavant.

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80090 pour la propriété située au 254, rue Boivin, portant le numéro de lot 1 010 653, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser l'installation de pompes à essence et à diesel jusqu'à 3,55 mètres de la ligne avant de terrain du côté de la rue Paré et jusqu'à 4,46 mètres de la ligne avant du côté de la rue Boivin, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 5 mètres, le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21929 de ses minutes, dossier GBY10101832, en date du 28 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0316

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2019-80097 - 254, rue Boivin - Lot 1 010 653, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-072, transmettant la résolution numéro 190326-04 du comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Alain Lacasse, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Sébastien Mailhot, propriétaire, pour l'immeuble situé au 254, rue Boivin;

Madame Danielle Binet s'adresse au conseil en demandant si les réservoirs seront remplacés pour être remis au même endroit, soit avec son implantation dérogoire, ce à quoi on lui confirme que c'est le cas;

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Mailhot, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 254, rue Boivin, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 653, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190326-04, en date du 26 mars 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que l'emplacement proposé diminue les contraintes et les nuisances provoquées par le ravitaillement des réservoirs ;
2. le positionnement du bâtiment existant et des équipements sur le terrain.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 20 avril 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80097 pour la propriété située au 254, rue Boivin, portant le numéro de lot 1 010 653, en référence au plan cadastral du

Québec, de façon à autoriser 2 réservoirs d'essence souterrains en cour avant du côté de la rue Paré, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que les réservoirs ne sont pas autorisés en cour avant, le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21929 de ses minutes, dossier GBY10101832, en date du 28 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0317

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2019-80085 - 552, rue Saint-Charles Sud - Lot 1 400 810, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-073, transmettant la résolution numéro 190326-05 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Jocelyn Dupuis explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Alain Lacasse, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Rémi Lebel, propriétaire, pour l'immeuble situé au 552, rue Saint-Charles Sud;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Rémi Lebel, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 552, rue Saint-Charles Sud, à Granby, portant le numéro de lot 1 400 810, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190326-05, en date du 26 mars 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 20 avril 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80085 pour la propriété située au 552, rue Saint-Charles Sud, portant le numéro de lot 1 400 810, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 66,5 m², considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la superficie maximale d'un bâtiment accessoire est de 65 m² pour un terrain d'une superficie entre 740 m² et 1 499 m², le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 22003 de ses minutes, dossier GBY19104671, en date du 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0318

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2019-80114 - 439 à 447, rue Cowie - Lot 1 009 312, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-082, transmettant la résolution numéro 190409-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Alain Lacasse, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé au 439 à 447, rue Cowie;

Madame Francine Ouellet, propriétaire, souligne que la présente dérogation mineure règlera un litige concernant une servitude qui a perduré depuis longtemps, et en remercie le conseil pour ce dénouement;

CONSIDÉRANT QUE M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 439 à 447, rue Cowie, à Granby, portant le numéro de lot 1 009 312, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190409-04, en date du 9 avril 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le garage est protégé par droit acquis sur la propriété actuelle et qu'il ne fait que changer de propriété ;
2. la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 20 avril 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80114 pour la propriété située au 439 à 447, rue Cowie, portant le numéro de lot 1 009 312, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 76,30 m² sur le futur lot 6 295 443 (210, rue Albert), considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la superficie maximale d'un bâtiment accessoire est de 65 m² pour un terrain d'une superficie entre 740 m² et 1 499 m², le tout en référence au plan de localisation et projet de morcellement préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2445 de ses minutes et 1811102o2 de son numéro de plan en date du 26 mars 2019 ainsi qu'à son plan cadastral parcellaire sous le numéro 2 408 de ses minutes et 1 232 650 de son dossier en date du 20 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0319

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2019-80111 - 68, rue Saint-Urbain - Lot 1 399 043, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-083, transmettant la résolution numéro 190409-05 du comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Denyse Tremblay explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Alain Lacasse, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Cathia Surprenant, propriétaire, pour l'immeuble situé au 68, rue Saint-Urbain;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Cathia Surprenant, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 68, rue Saint-Urbain, à Granby, portant le numéro de lot 1 399 043, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190409-05, en date du 9 avril 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. la dérogation est jugée mineure;
2. la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 20 avril 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80111 pour la propriété située au 68, rue Saint-Urbain, portant le numéro de lot 1 399 043, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une piscine jusqu'à 1,42 m de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1,5 m, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7 538 de ses minutes, dossier 5 271, en date du 30 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0320

Acceptation - Demande d'usage conditionnel numéro 2019-80103 - 1437, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-076, transmettant la résolution 190326-08 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande d'usage conditionnel et le maire suppléant, M. Alain Lacasse, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0665-2016 sur les usages conditionnels, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande d'usage conditionnel formulée par M. Bernard Dubé, mandataire, pour l'immeuble situé au 1437, rue Principale;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard Dubé, mandataire, a formulé, le 6 août 2018 puis complété le 22 mars dernier, la demande de permis de construction n° 2018-2509 en vertu du Règlement sur les usages conditionnels afin de permettre la construction d'un troisième bâtiment principal sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, une demande d'usage conditionnel fut présentée et approuvée pour l'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction d'un deuxième bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont des entrepôts comportant des espaces de moins de 40 m² en location;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise la construction d'un bâtiment d'une largeur de 9,14 m et d'une profondeur de 60,96 m pour une superficie au sol d'environ 557,17 m² et que les matériaux de revêtement extérieur seront les mêmes que ceux utilisés pour les autres bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan d'aménagement paysager préparé par Mme Kim Ostrowski, spécialiste du décor extérieur en date du 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 190326-08, recommande la demande;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal La Voix de l'Est, édition du 20 avril 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter la demande de permis de construction numéro 2018-2509 sur la propriété située au 1437, rue Principale en vertu du Règlement numéro 0665-2016 sur les usages conditionnels, visant la construction d'un troisième bâtiment principal destiné à de l'entreposage, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant le numéro 17246 de ses minutes en date du 26 juillet 2018, ainsi qu'au plan préparé par Mme Kim Ostrowski, spécialiste du décor extérieur, en date du 25 mars 2019, et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'aménagement paysager soit bonifié de deux épinettes en cour avant;
2. Que l'aménagement paysager soit réalisé avant la construction du troisième bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0321

Dépôt - Rapport financier 2018 consolidé - Ville de Granby - Rapport de l'auditeur - Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT)

CONSIDÉRANT le sommaire du Services des finances, sous le numéro SF-2019-061;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 de la Ville de Granby ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de finances;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de déposer le rapport financier 2018 de la Ville de Granby ainsi que les rapports de l'auditeur, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et autoriser les affectations du surplus comme ci-après énumérées;

d'autoriser la trésorière à publier les états financiers 2018 de la Ville de Granby sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant le surplus non affecté au 31 décembre 2018 de 10 100 000 \$;

d'ajouter au programme de rénovation résidentielle un budget de 1 000 000 \$ prévu au règlement 0823-2018, portant ainsi le budget alloué à ce programme du Volet 1 à 2 000 000 \$;

de renflouer la réserve pour la planification stratégique de 2 000 000 \$;

de réserver pour le projet de la rue Principale 5 000 000 \$;

d'augmenter le PTI du pavage de l'année courant de 600 000 \$;

de réserver pour le dossier du pickleball 360 000 \$;

le tout à même le surplus libre; et

conserver le solde de 1 140 000 \$ dans le surplus libre pour des imprévus.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0322

Délégation - Villes et villages en santé de la Montérégie - 23 mai 2019 à Saint-Philippe - Madame Julie Bourdon

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2019-008;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de déléguer la conseillère Julie Bourdon à la 12^e rencontre organisée par Villes et Villages en santé de la Montérégie – « La création d'environnements favorables aux adolescents » qui aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à Saint-Philippe, pour une dépense de 82 \$, plus taxes applicables, payable à même le fonds

d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 229-2019, en date du 2 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0323

Décret de travaux - Ordre de changement numéro 12 - Centre aquatique de Granby - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-012;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour les travaux de construction du centre aquatique de Granby;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif couvrant l'ordre de changement numéro 12 en annexe;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. dans le cadre de la construction du centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 12 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire exécutif et entraînant une dépense additionnelle de 37 275,57 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 208-2019, en date du 30 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0324

Décret de travaux - Ordres de changements numéro 216, 217, 218, 219, 220 et 221- Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction - Contrat numéro 192/2017 - Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-018;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif sur les ordres de changements au 29 avril 2019 joint au sommaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame numéro 192/2017, adjugé à Céleb Construction Itée;

d'autoriser un transfert du surplus au projet numéro 90675.11 au montant de 23 284,00\$; et

d'accepter les ordres de changements numéro 216, 217, 218, 219, 220 et 221 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe et entraînant une dépense supplémentaire de 23 284,09 \$ plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 218-2019, en date du 1^{er} mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0325

Réorganisation de services - Dépôt d'organigrammes - Direction générale adjointe - Service de la planification et de la gestion du territoire

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-034, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le remplacement de M. Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint, ce dernier devant quitter à la retraite le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'une ressource pouvant occuper ce poste existe à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu d'autoriser certaines modifications au Service de la planification et de la gestion du territoire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser que M. Gabriel Bruneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire (SPGT), soit nommé au poste de directeur général adjoint suivant la nouvelle description de tâches;

d'autoriser que M. Benoit Carbonneau, coordonnateur de la Division ingénierie, soit nommé au poste de directeur du SPGT suivant le nouvel organigramme et suivant la nouvelle description de tâches ;

d'autoriser un nouveau poste d'ingénieur de projets afin de soutenir la Division ingénierie dans ses enjeux de réalisation du PTI et ceux de plus en plus importants de transport et de circulation sur le territoire;

d'autoriser que Mme Annie Tétreault, aménagiste, soit nommée au nouveau poste de coordonnatrice de l'Aménagement du territoire en support au directeur du SPGT;

de transférer la Division de l'environnement à la coordination de l'Aménagement du territoire;

d'abolir le poste d'aménagiste laissé vacant à la suite de la nomination de Mme Tétreault soit aboli, Mme Tétreault continuant d'assumer ce rôle en sus de ses nouvelles tâches;

d'autoriser les nouvelles descriptions de tâches et les changements organisationnels pour la direction générale adjointe et le Service de la planification et de la gestion du territoire, comme le prévoit les nouveaux organigrammes joints au présent sommaire décisionnel;

que l'ensemble des nominations, des changements de tâches et les nouveaux organigrammes soient effectifs au 12 août 2019, date du départ à la retraite du directeur général adjoint, M. Renaud.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0326

Décret de travaux et autorisation de signature - Bail - 215, rue Principale - Projet centre-ville - Local pour agent de liaison

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-014;

CONSIDÉRANT le projet du centre-ville;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un agent de liaison sur le terrain qui pourra agir auprès des commerçants;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'approuver la location du 215, rue Principale, pour y aménager des espaces de travail et de réunion pour un agent de liaison pour le projet du centre-ville;

d'autoriser la conclusion d'un bail, le tout tel que spécifié au projet de bail joint au sommaire numéro BP-2019-014; et

de décréter les travaux nécessaires pour l'aménagement du local, le tout évalué à 20 000 \$, étant payable à même le fonds d'administration et le fonds des dépenses en immobilisations prévu au projet numéro 90606.3, tel qu'en font foi les certificats de trésorier numéro 001-2020 et 001-2021, en date du 11 avril 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessous et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0327

Adoption de la Politique anticorruption - Norme ISO 37001

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-016;

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Organisation internationale de normalisation de la norme ISO 37001, *Systèmes de management anticorruption*, en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby vise l'implantation de cette norme d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby veut ancrer les bases auprès de son personnel en matière de prévention anticorruption;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique anticorruption est une exigence de la norme ISO 37001 : 2016;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adopter la Politique anticorruption dont copie est jointe au sommaire DG-2019-016; et

de diffuser ladite politique à tout le personnel de la Ville de Granby et sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0328

Comité de circulation - Réunion du 16 avril 2019 - Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-055;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 16 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 16 avril 2019;

et que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0329

Appui - Opposition - Mandat au Service juridique - Commission municipale du Québec - Demande d'exemption de taxes foncières - Ami-Bus inc. - 3-65, 4-65 et 73, rue Saint-Jude Sud

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-050;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière soumise le 26 mars 2019 à la Commission municipale du Québec par Ami-Bus inc. pour l'activité exercée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite retrancher la demande afin d'exclure le 73, rue Saint-Jude Sud (lot 1 648 635, CQ);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de prendre acte de la demande formulée par Ami-Bus inc., aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée aux adresses suivantes, à savoir :

- 3-65, rue Saint-Jude Sud;
- 4-65, rue Saint-Jude Sud;

et, de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville appuie la demande d'Ami-Bus pour ces deux adresses pour les locaux utilisés par Ami-Bus inc.

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville s'oppose à la demande d'exemption pour l'adresse suivante:

- 73, rue Saint-Jude Sud.

de mandater les Services juridiques de la Ville de Granby à occuper dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0330

Autorisation de signature - Entente intermunicipale - Gestion de bacs roulants et d'accessoires pour certaines collectes de matières résiduelles

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-063;

CONSIDÉRANT QUE le 23 décembre 2008 une entente intermunicipale est intervenue ente la Ville de Granby et la MRC de la Haute-Yamaska concernant la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a prévu des modalités supplémentaires quant à l'entreposage et à la livraison des contenants destinés à la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande l'autorisation de ladite entente reçue par la Ville le 19 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec la MRC de la Haute-Yamaska;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de résilier l'entente avec la Ville de Granby et la MRC de la Haute-Yamaska intervenue le 23 décembre 2008;

d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec la MRC Haute-Yamaska relativement à la gestion des bacs roulants, conteneurs et accessoires pour certaines collectes pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2020, laquelle se renouvellera automatiquement pour des périodes successives d'un (1) an, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente jointe au présent sommaire;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0331

Entente avec Granby Multi-Sports et Vie culturelle et communautaire

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-064;

CONSIDÉRANT les ententes intervenues avec GMS et VCC;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de mandataires de la Ville pour la dispense de différents services d'ordre culturel, communautaire et de loisir;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de résilier l'entente signée le 6 mars 2017, conformément à l'article 13.1 de l'entente, intervenue entre la Ville et Granby Multi-Sports, et ce, au plus tard en date du 6 mai 2020, sauf entente entre les parties.

de résilier l'entente signée le 22 février 2017, conformément à l'article 13.1 de l'entente, intervenue entre la Ville et Vie culturelle et communautaire, et ce, au plus tard en date du 6 mai 2020, sauf entente entre les parties.

D'autoriser le Service juridique à signer tout avis, document et entente aux fins ci-dessus en vue de réaliser l'objet de la présente résolution ainsi que le directeur du SCLACVC à signer toutes ententes d'ordre administratif pour la mise en oeuvre des présentes, le tout sous réserve du règlement de délégation du pouvoir de dépenser.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0332

Mandat Services juridiques - Reconnaissance d'un droit de propriété - 33, boulevard Pie-IX

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques portant le numéro SJ-2019-058;

CONSIDÉRANT la procédure en reconnaissance d'un droit de propriété reçue par M^e Daniel Dupras relativement à l'immeuble situé au 33, boulevard Pie-IX;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, la Ville ne souhaite pas s'opposer à cette procédure;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

de mandater les Services juridiques de la Ville de Granby afin que ceux-ci informent M^e Daniel Dupras et la Cour supérieure du district de Bedford de l'intention de la Ville de ne pas s'opposer à la procédure en reconnaissance d'un droit de propriété, et ce, pour l'immeuble sis au 33, boulevard Pie-IX, et pour signer tout document à cet effet.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires ci-dessus, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0333

Autorisation de signature - Intervention - servitude de stationnement - 436, rue Horner (Centre de la petite enfance Le Soleil de Jeannot)

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-062;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du commerce situé au 425, rue Horner, Mme Myriam Urquizo-Grégoire, souhaite augmenter la capacité du Centre de la petite enfance Le Soleil de Jeannot;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, Mme Urquizo-Grégoire doit aménager des cases de stationnements supplémentaires sur son immeuble, mais qu'il est impossible de le faire;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du même règlement, une servitude de stationnement sur un immeuble voisin est permise à titre de solution, mais avec l'intervention de la Ville de Granby à l'acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Maison d'hébergement pour personnes en difficultés de Granby inc. souhaite signer une telle servitude de stationnement avec Mme Urquizo-Grégoire pour le Centre de la petite enfance Le Soleil de Jeannot;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de stationnement entre les lots 1 009 620 et 1 009 578 du cadastre du Québec, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage actuellement en vigueur, le tout au frais de Mme Myriam Urquizo-Grégoire, propriétaire du 425, rue Horner.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0334

Autorisation de signature - Annulation d'une servitude de non-accès - 521, rue Denison Est

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques portant le numéro SJ-2019-057;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a assoupli ses exigences et que l'ancienne servitude empêche les propriétaires du 521, rue Denison Est d'accéder à la rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait procédé à l'enregistrement de la servitude de nonaccès portant le numéro 18 502 328 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'enregistrement de la servitude de nonaccès publiée sous le numéro 24 400 161 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford et que celle-ci est moins restrictive pour les propriétaires de l'immeuble;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de radiation de servitude pour la servitude portant le numéro 18 502 328 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, et ce, pour l'immeuble situé au 521, rue Denison Est.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0335

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 17 mars au 29 avril 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-070;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 17 mars au 29 avril 2019, soit :

- les comptes pour la période du 26 mars au 29 avril 2019, pour la somme de 11 163 945,21 \$, et
- les salaires pour la période du 17 mars au 20 avril 2019, pour la somme de 1 805 356,43 \$;

pour un total de 12 969 301,64 \$, soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Maintenance tape Backup HV série 78K4266
Réf. : 108/2019 - C2019-616

- Du 23 avril 2019 au 22 avril 2020
Fournisseur : Microage
Dépense annuelle, taxes incluses 2 505,31 \$
2. Abonnement au service Euréka - Bibliothèque
Réf. : 124/2019 - C2019-678
Du 22 mars 2019 au 21 mars 2020
Fournisseur : Cedrom SNI inc.
Dépense annuelle, taxes incluses 10 133,93 \$
3. Maintenance du logiciel Intellibook/Intelliscreen (empreintes digitales)
Réf. : 136/2019 - C2019-758
Du 7 mai 2019 au 6 mai 2020
Fournisseur : Idemia
Dépense annuelle, taxes incluses 6 368,47 \$
4. Entretien photocopieur TP Magasin 1 an
Réf. : 202/2014 - C2019-832
Du 23 mai 2019 au 22 mai 2020
Fournisseur : Xerox Canada
Dépense annuelle approximative, taxes incluses 500,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0336

Autorisation dans le cadre du Programme Appels de projets en développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec - Mandataire de la Ville - Madame Marieve Massé

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2019-065;

CONSIDÉRANT le programme Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques pour 2019-2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser l'adoption de la résolution suivante :

- de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à financer la totalité du projet ainsi que le montant de la subvention, laquelle sera versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), soit pour un montant total de 361 000 \$ pour le projet 2018-2019, et d'une subvention versée par le MCCQ pour un montant maximal de 219 800 \$;
- d'autoriser la bibliothécaire espace clientèle de la bibliothèque, madame Marieve Massé, ou la trésorière, à agir à titre de mandataire au nom de la Ville de Granby pour le programme Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020, tant pour le dépôt de la demande dans Di@pason que pour la signature de la convention; et
- de confirmer l'engagement de la Ville de Granby à financer la totalité du projet ainsi que le montant de la subvention, laquelle sera versée par le MCCQ, soit pour un montant total de 364 100 \$ pour le projet 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0337

Adjudication d'une émission d'obligations de 6 939 000 \$ - Règlements 0033-2007, 0036-2007, 0053-2007, 0054-2007, 0055-2007, 0214-2010, 0606-2015, 0689-2017, 0675-2016 - 21 mai 2019 – Financière Banque Nationale Inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-069;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 0033-2007, 0036-2007, 0053-2007, 0054-2007, 0055-2007, 0214-2010, 0606-2015, 0689-2017 et 0675-2016, la Ville de Granby souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Granby a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mai 2019, au montant de 6 939 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

419 000 \$	2,00000 %	2020
430 000 \$	2,05000 %	2021
441 000 \$	2,10000 %	2022
452 000 \$	2,20000 %	2023
5 197 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,81000

Coût réel : 2,52069 %

2 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

419 000 \$	2,00000 %	2020
430 000 \$	2,05000 %	2021
441 000 \$	2,10000 %	2022
452 000 \$	2,15000 %	2023
5 197 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,76200

Coût réel : 2,52944 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

419 000 \$	2,00000 %	2020
430 000 \$	2,00000 %	2021
441 000 \$	2,10000 %	2022
452 000 \$	2,20000 %	2023
5 197 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,69830

Coût réel : 2,54663 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

419 000 \$	1,90000 %	2020
430 000 \$	2,00000 %	2021
441 000 \$	2,05000 %	2022
452 000 \$	2,10000 %	2023
5 197 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,64000

Coût réel : 2,55121 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

419 000 \$	2,00000 %	2020
430 000 \$	2,00000 %	2021
441 000 \$	2,05000 %	2022
452 000 \$	2,15000 %	2023
5 197 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,65400

Coût réel : 2,55225 %

6 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

419 000 \$	2,05000 %	2020
430 000 \$	2,05000 %	2021
441 000 \$	2,10000 %	2022
452 000 \$	2,20000 %	2023
5 197 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,75266

Coût réel : 2,57840 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 939 000 \$ de la Ville de Granby soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) trésorier(ère) à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire suppléant et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0338

Concordance – Prolongation – Courte échéance – Émission d'obligations – 21 mai 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-069;

CONSIDÉRANT le solde de règlement d'emprunt disponible au montant de 837 815,73 \$ pour le règlement 0214-2010;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Granby souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 939 000 \$ qui sera réalisé le 21 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
0033-2007	36 554 \$
0036-2007	72 269 \$
0053-2007	4 533 \$
0054-2007	10 800 \$
0055-2007	3 600 \$
0214-2010	1 282 684 \$
0606-2015	596 640 \$
0689-2017	931 920 \$
0675-2016	4 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 0214-2010, 0606-2015, 0689-2017 et 0675-2016, la Ville de Granby souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Granby avait le 22 avril 2019, un emprunt au montant de 2 296 000 \$, sur un emprunt original de 3 331 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 0033-2007, 0036-2007, 0053-2007, 0054-2007, 0055-2007 et 0214-2010;

ATTENDU QUE, en date du 22 avril 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 21 mai 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 0033-2007, 0036-2007, 0053-2007, 0054-2007, 0055-2007 et 0214-2010;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

d'autoriser l'affectation de ladite somme de 837 815,73 \$ en réduction de l'emprunt de 2 120 500 \$, le refinancement du règlement 0214-2010 étant en conséquence de 1 282 684 \$; et

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 3^e alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) maire suppléant (e) et le (la) trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE GRANBY DE LA HAUTE-YAMASKA
450 RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1

8. Que les obligations soient signées par le maire suppléant et la trésorière. La Ville de Granby, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 0214-2010, 0606-2015, 0689-2017 et 0675-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 21 mai 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 0033-2007, 0036-2007, 0053-2007, 0054-2007, 0055-2007 et 0214-2010, soit prolongé de 29 jours.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0339

Renouvellement - Contrat d'assurances générales terme 2019-2020 - Dossier 241/2018 - Regroupement villes d'agglomération - Union des municipalités du Québec - 5 ans

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-054;

CONSIDÉRANT QUE les membres du regroupement, sur recommandation du conseiller, ont opté pour le renouvellement de la police d'assurances pour un terme d'une durée maximale de cinq (5) ans à compter du 30 avril 2019 et sujet aux conditions de renouvellement à soumettre annuellement;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire de risques recommande aux membres du regroupement un contrat de cinq (5) (terme 2019-2024) avec le courtier B.F.L. Canada;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

- 1) d'entériner la décision des membres du regroupement pour adjuger le contrat d'assurances de dommages pour un premier terme de 12 mois débutant le 30 avril 2019 pour se terminer le 30 avril 2020 pour un montant total, taxes incluses de 676 233,82 \$;
- 2) de maintenir les niveaux des franchises collectives :
 - a) biens : 200 000 \$
 - b) responsabilité civile primaire : 150 000 \$
- 3) d'investir la quote-part de Granby dans le fonds de franchises collectives
 - a) Biens : 43 282 \$
 - b) Responsabilité civile primaire : 44 299 \$

le tout payable selon budget, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 204-2019 et 001-2020, en date du 30 avril 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0340

Étude et adjudication du contrat numéro 022/2019 - Système téléphonique - acquisition et entretien

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-027;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 022/2019 pour l'acquisition et l'entretien d'un système téléphonique au plus bas soumissionnaire conforme, Combat Networks inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 419 231,17 \$, la somme de 206 845,00\$ payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu aux projets numéros 80114.23, 80217.5, 80218.1 et 80218.4, le solde étant payable du fonds d'administration selon budget, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 215-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, tous en date du 1^{er} mai 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 17 janvier 2019 et à l'addenda n° 1 en date du 29 janvier 2019, à l'addenda n° 2 en date du 31 janvier 2019, à l'addenda n° 3 en date du 6 février 2019, à l'addenda n° 4 en date du 12 février 2019, à l'addenda n° 5 en date du 15 février 2019, à l'addenda n° 6 en date du 18 février 2019, à l'addenda n° 7 en date du 19 février 2019 et à l'addenda n° 8 en date du 27 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0341

Étude et adjudication du contrat numéro 120/2019 - Location de pompes - Location d'équipement Battlefield

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-058;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 120/2019 pour la location de pompes pour la Station d'épuration des eaux usées, au plus bas soumissionnaire conforme, Location d'équipement Battlefield, pour un montant total approximatif, taxes incluses, de 181 529,43 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 217-2019, en date du 1^{er} mai 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 avril 2019 et à l'addenda n° 1 en date du 17 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0342

Étude et adjudication du contrat numéro 042/2019 - Entrepreneur en plomberie pour installation et remplacement de compteurs d'eau - Plomberie Brière

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-055;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 042/2019 pour les services d'un entrepreneur en plomberie pour l'installation et le remplacement de compteurs d'eau pour une période de 3 ans, soit du 13 mai 2019 au 12 mai 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Brière inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 209 377,75 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au projet 80117.29 pour la somme de 45 000,00 \$, et selon budget pour le reste de la dépense, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 226-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2022, tous en date du

2 mai 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 1^{er} mars 2019 et à l'addenda n° 1 en date du 3 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0343 **Étude et conclusion du contrat numéro 068/2019 - Fourniture de chaises et tables pliantes - Centre Notre-Dame - Buropro Citation inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-063;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Buropro Citation inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 2 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de conclure le contrat numéro 068/2019 pour la fourniture de chaises empilables et de tables pliantes pour le centre Notre-Dame, au plus bas soumissionnaire conforme, Buropro Citation inc., pour un montant total, taxes incluses, de 57 894,51 \$, payable à même le fonds de roulement, projet 80118.14, suivant un emprunt de ce fonds remboursable sur cinq ans, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 205-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 30 avril 2019, le tout conformément à la demande de soumission en date du 29 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0344 **Étude et conclusion du contrat numéro 109/2019 - Fourniture d'une déchiqueteuse à branches - Location MDR 2016 inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-060;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Location MDR 2016 inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 26 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 109/2019 pour la fourniture d'une déchiqueteuse, au plus bas soumissionnaire conforme, Location MDR 2016 inc., pour un montant total, taxes incluses, de 50 876,44 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au projet 80919.16, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 206-2019, en date du 30 avril 2019, le tout conformément à la demande de soumission en date du 21 mars 2019 et à l'addenda n° 1, en date du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

- 2019-05-0345 **Annulation - Impression du bulletin municipal - Dossier numéro 111/2019**
- CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-059;
- Après étude et considération :
- Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard
- d'annuler l'appel d'offres 111/2019 concernant l'impression du bulletin municipal puisqu'aucune soumission n'a été reçue et d'autoriser la Division des approvisionnements à retourner en appel d'offres.
- Adoptée à l'unanimité
- 2019-05-0346 **Approbation de critères - Services professionnels - Modernisation des équipements d'approvisionnement en eau brute - Plans devis et surveillance - Approbation des critères - Dossier 020/2019**
- CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-072;
- CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour la modernisation des équipements d'approvisionnement en eau brute - plans devis et surveillance;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;
- CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;
- Après étude et considération :
- Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis
- d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels pour la modernisation des équipements d'approvisionnement en eau brute - plans devis et surveillance :
- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| • Expérience et expertise de la firme | 25 points |
| • Expérience du chargé de projet | 25 points |
| • Organisation de la firme | 30 points |
| • Méthodologie | 15 points |
| • Qualité de l'offre de service | 5 points |
|
Total |
100 points |
- Adoptée à l'unanimité
- 2019-05-0347 **Approbation de critères - Concours d'architecture réaménagement du centre-ville - Approbation des critères- Dossier 147/2019**
- CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-068;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil 2018-08-0699 autorisant la tenue d'un concours de design pour le choix des professionnels pour la conception de la Place Jean-Lapierre;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de tenir un concours de design;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-08-0699 du conseil municipal adoptée le 20 août 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'approuver les critères d'évaluation suivants pour le choix des finalistes et de l'adjudicataire pour la conception de la Place Jean-Lapierre;

1ère étape pour le choix des trois (3) finalistes

- Qualité du propos
- Qualités formelles et paysagères
- Qualités fonctionnelles
- Qualités environnementales

1ère étape pour le choix de l'adjudicataire

- Qualité du propos
- Qualités formelles et paysagères
- Qualités fonctionnelles
- Qualités environnementales
- Durabilité et facilité d'entretien pressenties
- Faisabilité
- Qualification de l'Équipe pour réaliser le mandat
 - Expérience et expertise de l'Architecte paysagiste ou de la Firme d'Architectes paysagistes
 - Expérience et expertise des autres membres de l'Équipe et de l'Ingénieur
 - Pertinence des projets antérieurs présentés
 - Organisation de l'Équipe

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0348

Mouvements de main-d'œuvre - 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2019 – Embauche – M. Mathieu Toulouse, au poste de pompier temps partiel au Service des incendies – Embauche – M. Patrick Nicol, au poste d'ingénieur de projets au Service de la planification et de gestion du territoire – Embauche – M. Jean Hénoc Nzingoula, au poste de technicien en instrumentation et contrôle – bâtiments municipaux – au Service des travaux publics – Nomination – M. Mathieu Blanchard, au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics – Nomination – M. Martin Cloutier au poste d'ingénieur circulation et mobilité durable au Service de la planification et de la gestion du territoire – Nomination - Mme Virginie Paquet, au poste de secrétaire à l'administration au Service des incendies – Nomination – M. Marc-André Beaulieu, au poste de préposé aux télécommunications temps plein au Service de police – Nomination - Mme Nathalie Champagne, au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics – Nomination – M. Gabriel Bruneau, au poste de directeur général adjoint à

la Direction générale – Nomination – M. Benoit Carbonneau, au poste de directeur du Service de la planification et de gestion du territoire – Nomination – Mme Annie Tétreault, au poste de coordonnatrice – aménagement du territoire au Service de la planification et de gestion du territoire – Retraite – M. Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint de la Direction générale – Démission – M. Philippe Ayotte, technicien en documentation - aide aux lecteurs à la Division bibliothèque

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2019-013, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2019, pour le personnel régulier, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2019-013 et son annexe, pour valoir comme si au long réitéré; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. de ratifier l'embauche de monsieur Mathieu Toulouse, au poste de pompier temps partiel au Service des incendies, en date du 30 avril 2019 et cette embauche est assujettie aux conditions prévues au sommaire numéro RH-2019-013;
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Patrick Nicol, au poste d'ingénieur de projets au Service de la planification et de gestion du territoire à compter du 21 mai 2019, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste dans la Division ingénierie. Cette embauche est assujettie à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;
3. d'autoriser l'embauche de monsieur Jean Hénoc Nzingoula, au poste de technicien en instrumentation et contrôle – bâtiments municipaux - au Service des travaux publics à compter du 27 mai 2019, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste. Cette embauche est assujettie à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service;
4. de ratifier la nomination de monsieur Mathieu Blanchard, au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics, en date du 29 avril 2019;
5. d'autoriser la nomination de monsieur Martin Cloutier au poste d'ingénieur circulation et mobilité durable au Service de la planification et de la gestion du territoire, en date du 7 mai 2019;
6. d'autoriser la nomination de madame Virginie Paquet, au poste de secrétaire à l'administration au Service des incendies, en date du 7 mai 2019, pour pourvoir le poste laissé vacant par la nomination de madame Élane Marchand. Cette nomination sera soumise à une période de probation de trois (3) mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

7. d'autoriser la nomination de monsieur Marc-André Beaulieu, au poste de préposé aux télécommunications temps plein au Service de police, en date du 12 mai 2019, pour pourvoir le poste laissé vacant par la nomination de monsieur Pierre Dufour. Cette nomination sera soumise à une période de probation d'une durée de cinq (5) mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
8. d'autoriser la nomination de madame Nathalie Champagne, au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics, en date du 13 mai 2019, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste. Cette nomination sera soumise à une à une période de probation d'une durée de 3 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
9. d'autoriser la nomination de monsieur Gabriel Bruneau, au poste de directeur général adjoint à la Direction générale, en date du 12 août 2019, afin de pourvoir au poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur Jean-Pierre Renaud. Cette nomination sera soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la Direction générale;
10. d'autoriser la nomination de monsieur Benoit Carbonneau, au poste de directeur du Service de la planification et de gestion du territoire, en date du 12 août 2019, afin de pourvoir au poste laissé vacant suite à la promotion de monsieur Gabriel Bruneau. Cette nomination sera soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la Direction générale;
11. d'autoriser la nomination de madame Annie Tétreault, au poste de coordonnatrice - aménagement du territoire au Service de la planification et de gestion du territoire, en date du 12 août 2019, afin de pourvoir la création du nouveau poste. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
12. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint de la Direction générale, en date du 1er octobre. Monsieur Renaud prendra sa retraite après plus de 27 ans au service de la Ville de Granby;
13. de prendre acte de la démission de monsieur Philippe Ayotte, technicien en documentation - aide aux lecteurs à la Division bibliothèque, en date du 17 mai 2019;
14. À la suite de la tenue, le 30 décembre 2018, d'un comité d'évaluation des emplois cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste après l'évaluation	Nouvelle classe	Nouveau pointage après l'évaluation	Commentaires (raison de l'évaluation du poste)
517	--	--	--	Ingénieure ou ingénieur de projets – Circulation et mobilité durable	5	561	Création d'un poste en référence au compte rendu du comité des finances et des RH

1109	--	--	--	Coordonnatrice ou coordonnateur – Aménagement du territoire	5	575	Création d'un poste en référence au compte rendu du comité des finances et des RH
1107	Directrice ou directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire	8	908	--	7	834	Modification du poste en référence au compte rendu du comité des finances et des RH

15. À la suite de la tenue, le 2 avril 2019, d'un comité d'évaluation des emplois cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste après l'évaluation	Nouvelle classe	Nouveau pointage après l'évaluation	Commentaires (raison de l'évaluation du poste)
204	Avocate ou avocat	6	677	--	5	672	Révision de la description
1302	Ingénieur de projets – Bureau de projets	4	545	--	5	625	Demande de révision

16. À la suite de la tenue, le 5 avril 2019, d'un comité conjoint d'évaluation des emplois des fonctionnaires municipaux (cols blancs) portant sur une demande d'appel formulée dans le cadre de l'ancien système d'évaluation des emplois, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste après l'évaluation	Nouvelle classe	Nouveau pointage après l'évaluation	Commentaires (raison de l'évaluation du poste)
205	Technicien juridique et agent de recherche	6	1367	--	7	1407	Demande d'appel formulée en vertu de l'article 27.9 de la convention collective Rétroactivement au 1er janvier 2018.
821	Adjointe administrative – Service des incendies	6	1079	Secrétaire à l'administration – Service des incendies	4*	800	Modifications des tâches à la suite d'une restructuration du Service des incendies – en référence au comité des finances et des ressources humaines – 02-04-2019
822	Secrétaire à la prévention des incendies	3	698	---	4	800	Modifications des tâches à la suite d'une restructuration du Service des incendies – en référence au comité des finances et des ressources humaines – 02-04-2019

Également, en raison de la modification du poste 205 ci-haut énumérée, les mesures d'atténuations prévues à la lettre d'entente portant sur la mise en place du nouveau système d'évaluation des emplois doivent être appliquées, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 soit, à la date d'application du nouveau système d'évaluation des emplois cols blancs. Dans ce contexte, il y aurait lieu

d'autoriser la lettre d'entente visant l'affectation temporaire d'un lieutenant du Service des incendies dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2019-014, le tout payable selon budget, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 224-2019, en date du 1^{er} mai 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0350

Autorisation - Lettre d'entente - Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (SFMG) - Horaires de travail - Service des travaux publics

Considérant que la direction du Service des travaux publics doit modifier les horaires de travail pour les postes de commis aux inventaires et de préposé aux inventaires afin de répondre aux besoins organisationnels et afin d'assurer une harmonisation de ces horaires en raison des récents changements apportés aux horaires de travail des employés cols bleus;

Considérant que les employés concernés par ce changement sont d'accord pour modifier leur horaire de travail respectif;

Considérant que cette lettre d'entente a été présentée lors d'une assemblée des membres tenue par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.) afin d'y être entérinée;

Considérant la recommandation du comité des finances;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la lettre d'entente visant la modification des horaires de travail des postes de commis aux inventaires et de préposé aux inventaires dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2019-015, le tout payable selon budget, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 219-2019, en date du 1^{er} mai 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0351

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-3, 72 à 76, rue Principale, 2019-0220 - PIIA-6, 26 à 36, rue Drummond, 2019-0476 - PIIA-6, 76, rue Drummond, 2019-0304 - PIIA-6, 4, rue de la Gare, 2019-0697 - PIIA-8, 49, rue Alexandra, 2019-0327 - PIIA-8, 7, rue Mountain, 2019-0364 - PIIA-10, 200, rue Patrick-Hackett (281 à 365, rue John-Manners), 2019-0387 - PIIA-10, 441 à 457, rue Saint-Charles Sud, 2019-0134 - PIIA-12, 1040, boulevard Industriel, 2019-0598 - PIIA-13, 441, rue Principale, 2019-0600 - PIIA-15, 601, rue Bauhaus, 2019-0292 - PIIA-15, 606, rue Bauhaus, 2019-0562 - PIIA-15, 610, rue Bauhaus, 2019-0360 - PIIA-20, 298 à

304, rue du Mont-Brome, 2019-0230 - PIIA-20, 314 à 320, rue du Mont-Brome, 2019-0228 - PIIA-20, 280 à 320, rue du Mont-Brome, 2019-0231 - PIIA-20, 705 à 727, rue du Mont-Brome, 2019-0607 - PIIA-20, 736 à 758, rue du Mont-Brome, 2019-0477 - PIIA-28, 272, rue James-A.-Tomkins, 2019-0611 - PIIA-28, 361, rue John-Manners, 2019-0472 - PIIA-28, 365, rue John-Manners, 2019-0473 - PIIA-29, 300, rue Drummond, 2019-0453 - PIIA-29, 441, rue Saint-Charles Sud, 2018-2061 - PIIA-29, 445, rue Saint-Charles Sud, 2018-2060 - PIIA-30, 177, rue Empire, 2019-0388 - PIIA-30, 239, rue Principale, 2019-0441 - PIIA-30, 495, rue Principale, 2019-0379 - PIIA-32, 235, rue des Écoliers, 2019-0456 - PIIA-32, 237, rue des Écoliers, 2019-0457 - PIIA-32, 271, rue des Écoliers, 2019-0455

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-077;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues le 26 mars 2019 et les 9 et 23 avril 2019 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-3	2019-0220	190409-10	72 à 76, rue Principale	Construction
PIIA-6	2019-0476	190423-10	26 à 36, rue Drummond	Réparation
PIIA-6	2019-0304	190326-10	76, rue Drummond	Construction
PIIA-6	2019-0697	190423-11	4, rue de la Gare	Construction
PIIA-8	2019-0327	190326-11	49, rue Alexandra	Construction
PIIA-8	2019-0364	190409-12	7, rue Mountain	Réparation
PIIA-10	2019-0387	190326-12	200, rue Patrick-Hackett (281 à 365, rue John-Manners)	Remblai/ déblai
PIIA-10	2019-0134	190423-05	441 à 457, rue Saint-Charles Sud	Remblai/ déblai
PIIA-12	2019-0598	190423-15	1040, boulevard Industriel	Construction
PIIA-13	2019-0600	190423-07	441, rue Principale	Construction
PIIA-15	2019-0292	190326-13	601, rue Bauhaus	Réparation
PIIA-15	2019-0562	190423-16	606, rue Bauhaus	Réparation
PIIA-15	2019-0360	190409-13	610, rue Bauhaus	Réparation
PIIA-20	2019-0230	190409-14	298 à 304, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2019-0228	190409-15	314 à 320, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2019-0231	190409-16	280 à 320, rue du Mont-Brome	Construction

PIIA-20	2019-0607	190423-17	705 à 727, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2019-0477	190409-17	736 à 758, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-28	2019-0611	190423-18	272, rue James-A.-Tomkins	Construction
PIIA-28	2019-0472	190423-19	361, rue John-Manners	Construction
PIIA-28	2019-0473	190423-20	365, rue John-Manners	Construction
PIIA-29	2019-0453	190409-20	300, rue Drummond	Construction
PIIA-29	2018-2061	190423-03	441, rue Saint-Charles Sud	Construction
PIIA-29	2018-2060	190423-04	445, rue Saint-Charles Sud	Construction
PIIA-30	2019-0388	190409-21	177, rue Empire	Enseigne
PIIA-30	2019-0441	190409-22	239, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2019-0379	190423-21	495, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2019-0456	190409-24	235, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2019-0457	190429-25	237, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2019-0455	190429-26	271, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0352

Vente d'un terrain - Parc Leggett - 1111, rue Dufferin - Fermeture - Autorisation de signature de servitudes et de subdivisions

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-067;

CONSIDÉRANT que lors de la refonte de 2016, une partie du parc Leggett, situé au 1111, rue Dufferin, fut intégrée à la zone commerciale BL03C, et ce, en vue de concrétiser le potentiel commercial du terrain, il est proposé de vendre la partie du terrain située en zone commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain permettrait la subdivision du terrain en un maximum de trois lots;

CONSIDÉRANT QUE le produit des ventes devra être réservé aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux ainsi que la préservation d'espaces naturels, ce terrain ayant été acquis par l'ancienne Municipalité du Canton de Granby pour des fins de parc;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà un parc dans le secteur et qu'il y a lieu de créer un écran végétal de 10 mètres pour décourager l'accès du parc existant vers la rue Dufferin en vue d'améliorer la sécurité des usagers du parc et la tranquillité du voisinage;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de fermer à toutes fins que de droit la partie du parc Leggett, soit une partie du lot 1 650 174 du cadastre du Québec, tel que montré au plan joint au sommaire décisionnel numéro PGT-2019-067;

d'autoriser la vente du terrain situé au 1111, rue Dufferin au montant de la valeur marchande à être établie par l'administration; et

d'autoriser les subdivisions requises pour établir un maximum de trois lots sans services à être vendus, et les servitudes requises de nonaccès pour la protection du milieu.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessous et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0353

Bell Mobilité - Projet de relocalisation d'une tour de télécommunication - Accord de principe - 25 rue Raymond-Héroux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bell Mobilité désire démanteler sa tour de télécommunication sise au 18, rue Yvon et la relocaliser dans la cour arrière du terrain sis au 25, rue Raymond-Héroux;

CONSIDÉRANT QU'une série de simulations visuelles ont été faites à cet égard par Bell Mobilité;

CONSIDÉRANT QUE l'impact visuel de la tour de télécommunication ne sera pas plus important au nouvel emplacement qu'à l'emplacement actuel;

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation représente par ailleurs un double gain sur le plan urbanistique soit :

1. Elle favorise le réaménagement des rues dans le secteur tel que prévu au tracé projeté des rues inscrit au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de la rue Saint-Jude Nord (voir extrait du PPU Saint-Jude Nord en annexe);
2. Elle facilite l'objectif de redéveloppement urbain inscrit à ce même PPU en favorisant le remembrement du terrain concerné avec des terrains voisins en vue de créer des immeubles aptes à accueillir des commerces de grande surface;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité est tenue de se soumettre à une consultation publique auprès des propriétaires du voisinage comme le prévoient les règles d'Industrie Canada réglementant l'implantation des tours de télécommunication;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de donner par la présente résolution, à Bell Mobilité, un accord de principe à l'égard du projet soumis, étant entendu que cet accord constitue un accord administratif et que la Ville se prononcera définitivement sur le mérite du projet à la lumière des conclusions de la consultation publique que Bell Mobilité devra tenir auprès des citoyens concernés.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0354

Refus - Demande de modification numéro 2019-80099 au Règlement de zonage - 18, rue Dupuis - Recommandation pour un PPCMOI

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-081, transmettant la résolution 190409-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Fontanals, président de la compagnie Groupe IPJ, a déposé, le 15 mars 2019 puis complété le 2 avril dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant l'implantation d'un complexe d'entrepreneurs sur la propriété du 18, rue Dupuis;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre l'objectif, l'ajout des classes d'usages « Iart », « Cart » ainsi que de l'ensemble des usages de la classe « Cser » est demandé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 190409-03, ne recommande pas la présente demande puisque l'autorisation de ces classes d'usages n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la zone;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande plutôt d'utiliser la technique du PPCMOI afin d'assujettir la propriété;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de refuser la demande de modification au Règlement de zonage soumise par M. Patrick Fontanals, président de la compagnie Groupe IPJ, soit la demande numéro 0663-2016 de zonage visant l'implantation d'un complexe d'entrepreneurs sur la propriété du 18, rue Dupuis, considérant que l'autorisation de ces classes d'usages n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la zone; et

d'utiliser la technique des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y assujettir la propriété et en limitant la superficie des ateliers à 85 m².

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0355

Acceptation - Modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2014-80121 - 56, rue de Boisjoli

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-062, transmettant la résolution 190312-05 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Poirier a formulé, le 5 novembre 2018 et complété le 4 mars dernier, une demande de modification au plan projet de morcellement pour le secteur nord de la rue de Boisjoli;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan propose une rue en cul-de-sac prolongée vers l'est afin de créer 6 terrains destinés à des habitations unifamiliales isolées sans services et que le plan projet de morcellement accepté en mai 2014 en prévoyait seulement 4;

CONSIDÉRANT QU'une modification au certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a été autorisée pour permettre ce projet par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 190312-05, recommande la présente demande de modification au plan projet de morcellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter la modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2014-80121 visant l'aménagement d'une rue en cul-de-sac prolongée vers l'est afin de créer 6 terrains destinés à des habitations unifamiliales isolées sans services, tel que présenté sur le plan projet de lotissement de Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, portant le numéro 2827 de ses minutes, dossier 170455, en date du 28 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0356

Acceptation - Modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2018-80150 - 57 et 61, 9^e Rang Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-074, transmettant la résolution 190326-06 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Langlois, propriétaire du 61, 9^e Rang Est, a formulé, le 15 mars dernier, une demande de modification au plan projet de morcellement, pour les terrains situés aux 57 et 61, 9^e Rang Est, initialement accepté par la résolution 2018-06-0564;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de ne pas prolonger la rue des Bois-Francis tel que prévu initialement, mais plutôt d'aménager un lien piéton entre la rue des Bois-Francis et le prolongement de la rue de Brossard;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue de Brossard reliera le 9^e Rang Est au secteur des rues des Bois-Francis, de Bois-des-Filions et de Bonsecours par la rue de Boisjoli;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 190326-06, recommande la présente modification au plan projet de morcellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter la modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2018-80150 visant le prolongement de la rue de Brossard vers le sud afin de rejoindre le 9^e Rang Est ainsi que l'aménagement d'un lien piéton reliant la rue des Bois-Francis au prolongement de la rue de Brossard, le tout tel que présenté au plan projet de lotissement préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant le numéro 22040 de ses minutes, dossier GBY10103035, en date du 19 mars 2019, et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le prolongement des rues de Brigham et de Béthanie soit relié par une rue;
2. Qu'un lien piéton soit aménagé entre les rues de Brossard et des Bois-Francis;
3. Qu'un rond de virage soit aménagé à l'extrémité de la rue des Bois-Francis.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0357

Appui - Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 2019-80086 - 1150, rue Saint-Charles Sud

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-087, transmettant la résolution numéro 190409-09 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande de M^e David F. Ménard, mandataire pour le propriétaire et notaire pour la firme Ménard et Couture Notaires, visant l'aliénation du terrain du 1150, rue Saint-Charles Sud situé en zone verte permanente en vertu de la LPTAA, correspondant à une superficie de 3 000,9 mètres carrés et étant destiné à une fin autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés situées aux 1148, 1150 et 1190, rue Saint-Charles Sud appartiennent à M. Jocelyn Gaudreau et sont actuellement considérée comme une seule propriété par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le 1148 et le 1150, rue Saint-Charles Sud ont fait l'objet d'une autorisation (décision 056612) pour des usages non agricoles soit une résidence et un atelier de réparation de moteurs électriques;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise la vente du 1150, rue Saint-Charles Sud à l'entreprise de réparation de moteurs électriques qui est déjà en opération sur le terrain;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'appuyer, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190409-09, la demande de M^e David F. Ménard, mandataire pour le propriétaire et notaire pour la firme Ménard et Couture Notaires, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation du terrain du 1150, rue Saint-Charles Sud.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0358

Autorisation - Remplacement du média des filtres 4 et 5 à la Centrale de traitement d'eau – Protocole d'entente dans le cadre du programme PRIMEAU

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-094;

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement des médias des filtres 4 et 5 à la Centrale de traitement d'eau est admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

CONSIDÉRANT la réception du protocole d'entente signé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la signature du Protocole d'entente confirmant l'octroi d'une aide financière à la Ville de Granby par le Ministère dans le cadre du programme PRIMEAU et de s'engager à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Ville;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0359

Autorisation de signatures - Achats de lots - Installation de poteau d'incendie, lot 6 295 749, rue Gill - Arrondissement de coin de rue, lot 6 291 146, rue Mountain - Arrondissement de coin de rue, lot 6 304 570, rue Le Corbusier

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-088;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition de lots dans différents secteurs de la ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser l'acquisition du lot 6 295 749 du Cadastre du Québec pour l'installation d'un poteau d'incendie sur la rue Gill pour la somme de cent trente-six dollars et cinquante-sept sous (136,57 \$);

d'autoriser l'acquisition du lot 6 291 146 du Cadastre du Québec pour l'arrondissement de coin de rue à l'intersection Mountain et Lyman pour la somme de cent quatre-vingt-sept dollars (187,00 \$);

d'autoriser l'acquisition du lot 6 304 570 du Cadastre du Québec pour l'arrondissement de coin de rue à l'intersection Denison Ouest et Le Corbusier pour la somme de un dollar (1,00 \$).

Que le maire, avec la directrice des Services juridiques et greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0360

Autorisation à soumettre une demande auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour un projet assujéti à l'article 32 - Prolongement des infrastructures de la rue Bourbeau - Certificat

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-091;

CONSIDÉRANT le projet de prolongement des infrastructures municipales de la rue Bourbeau ainsi que l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de mandater la firme Avizo Experts-Conseil inc. pour soumettre, pour et au nom de la Ville de Granby, une demande de certification en vertu de l'article 22 pour un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et à présenter tout engagement concernant cette demande pour le prolongement des infrastructures de la rue Bourbeau;

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à émettre et signer un certificat de la municipalité confirmant l'engagement de celle-ci; et

de transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0361

Appui - Travaux d'entretien du cours d'eau de la rue Guertin - Demande de la MRC La Haute-Yamaska - Coûts aux bénéficiaires - Mandat à l'ingénieur

CONSIDÉRANT le sommaire du service de la Planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-092;

CONSIDÉRANT QUE selon l'expertise de la firme Tetra Tech QI inc., les travaux d'entretien s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de La Haute-Yamaska visant l'entretien du cours d'eau de la rue Guertin;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'appuyer la présente demande d'entretien du ruisseau de la rue Guertin;

d'indiquer à la MRC La Haute-Yamaska que la Ville de Granby désire répartir les coûts engendrés par les travaux par superficie et attribuer ces coûts aux bénéficiaires;

de mandater un ingénieur afin de procéder au calcul des superficies et des coûts à attribuer aux bénéficiaires. Les frais d'ingénierie seront répartis aux bénéficiaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0362

Décret de travaux - Aménagement paysager - Boîtes postales au 304, rue des Montérégiennes - Développement des terres Miner

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-090;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de décréter des travaux d'aménagement paysager sur le terrain des boîtes postales du Quartier du plateau au 304, rue des Montérégiennes pour un montant total de 15 000 \$ (taxes incluses), payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 216-2019, en date du 2 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0363

Projet de l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ) - Journée d'essai de voitures électriques - 15 juin 2019 - Stationnement du bureau touristique rue Denison Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-089;

CONSIDÉRANT le Plan d'action vert de la Ville, qui encourage l'électrification des transports et l'utilisation de véhicules écoénergétiques, tels que des véhicules électriques ou hybrides;

CONSIDÉRANT QUE l'AVÉQ fournira le nombre de bénévoles et les véhicules requis pour soutenir l'activité du 15 juin 2019, de 10 h à 16 h;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 27 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'octroyer le montant de 1 100 \$ (sans taxes, OBNL) à l'Association des véhicules électriques du Québec afin qu'elle organise une activité de sensibilisation pour promouvoir les véhicules électriques le 15 juin 2019, de 10 h à 16 h, dans le stationnement du bureau touristique situé au 111, rue Denison Est, le tout étant payable à même le fonds d'administration, prélevé dans le PTI « Diminution de la production de gaz à effet de serre », tel qu'en fait foi le certificat de trésorier numéro 192-2019, en date du 24 avril 2019; et

d'autoriser Serge Drolet, coordonnateur de la division environnement ou Gabriel Bruneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0364

Décret de travaux - Aménagement des Travaux publics

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2019-008;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra au département de créer une synergie et d'installer les bases d'une gestion moderne;

CONSIDÉRANT qu'un agrandissement des espaces est nécessaire afin de restructurer le Service des travaux publics en fonction de la réalité du service;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de décréter les travaux et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder aux travaux de l'aménagement des Travaux publics pour 2019 au montant de 732 000 \$ taxes applicables incluses, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 220-2019; et

d'autoriser le Service des travaux publics à affecter la somme nécessaire, à même le surplus, et de créer le numéro de projet en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0365

Participation - Semer la santé - Approche École en santé - CIUSSS

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2019-004;

CONSIDÉRANT que cette opportunité s'intègre parfaitement dans la planification stratégique et les objectifs corporatifs de la ville;

CONSIDÉRANT que les frais reliés en main-d'œuvre seront pris à même le budget d'entretien de la ville;

CONSIDÉRANT que cette approche sensibilisera les jeunes au développement de la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que cette occasion permet de faire rayonner la municipalité au-delà de ses frontières, qu'elle offre une opportunité de développement de compétences à ses employés en plus de faire connaître la profession;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le service des travaux publics et son personnel à participer au projet de l'approche École en santé du CIUSSS pour un investissement en temps évalué à 5 900,00\$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0366

Relais pour la vie - Édition 2019 - Société canadienne du cancer - 7 et 8 juin 2019 - Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson le 7 juin dès 6 h, et ce, jusqu'à 11 h le 8 juin, incluant le montage et le démontage du site, pour la présentation de l'activité Relais pour la vie;

d'autoriser le montage de chapiteaux;

d'autoriser un campement;

d'autoriser la possibilité de faire un feu de camp dans un foyer réglementaire et en respectant la réglementation municipale;

d'autoriser l'animation jusqu'à minuit le 7 juin. Après minuit, aucune amplification de son ne sera permise sur le site; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité, et ce, jusqu'à un maximum de 1 700 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 188-2019, en date du 17 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0367

Festival - Édition 2019 - Club avion modèle de Granby - 3 et 4 août 2019 - 1200, boulevard Industriel

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-031;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser l'utilisation du terrain au 1200 boulevard Industriel pour cette activité les 3 et 4 août 2019;

d'autoriser le camping pour les propriétaires d'avions modèles sur le site du spectacle aérien;

d'autoriser les feux de bois dans un foyer avec cheminée, selon le règlement municipal en vigueur; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité, et ce, pour un montant maximal de 450 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 159-2019, en date du 29 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0368

Activité de vélo - CPE Nez-à-Nez - 28 mai 2019 - Fermeture de la rue Davignon (entre les rues Paré et Cartier)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-038;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la direction du CPE Nez-à-Nez à tenir l'activité de vélo le 28 mai 2019 entre 9 h et 12 h sur la rue Davignon; et

d'autoriser la fermeture de la rue Davignon entre les rues Paré et Cartier.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0369

Autorisation - Protocole d'entente - Passage du Grand défi Pierre Lavoie - 13 au 16 juin 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-041;

CONSIDÉRANT que le 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 15 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la tenue de l'événement - Passage du Grand défi Pierre Lavoie, le 15 juin 2019;

d'autoriser l'utilisation de tous les stationnements municipaux disponibles autour du centre sportif Léonard-Grondin;

d'autoriser l'utilisation des espaces (surfaces des glaces et vestiaires) du centre sportif Léonard-Grondin pour le service des repas des bénévoles et utilités des cyclistes;

d'autoriser l'animation de 19 h à 24 h incluant les tests de son;

d'autoriser l'utilisation des routes et rues sur le territoire de la Ville de Granby, et ce, selon le trajet soumis par l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie;

d'autoriser la fermeture de la rue Léon-Harmel entre la rue Picard et Simonds, et la rue Saint-Urbain entre Léon-Harmel et Guy, et ce, de 16 h à 1 h 30 du matin;

d'autoriser la fermeture du skatepark et du parc à chiens rue Saint-Urbain dès 16 h le 15 juin;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires, et ce, jusqu'à un maximum de 7 500 \$, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 200-2019, en date du 29 avril 2019;

d'autoriser le vol de drone sur le territoire de la Ville de Granby, selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada;

Adoptée à l'unanimité

d'autoriser les investissements pour la bibliothèque Paul-O.-Trépanier, soit la modification de la chute à livres, l'ajout de bacs pour accélérer le traitement des livres retournés au montant de 27 748.20 \$ (assumé à 50 % par le MCCQ), l'achat d'un nouveau catalogue de consultation au montant de 10 290 \$, et l'achat d'un nouveau système d'impression au montant de 6 268 \$, le tout payable à même le fonds d'administration, projet 80118.22, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 193-2019, en date du 25 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0373

Décret de travaux - Pickleball - Aménagement de terrains

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-039;

CONSIDÉRANT la forte progression de la demande pour l'activité pickleball au cours des années passées et une prévision d'une hausse constante de la demande pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance de regrouper en un seul lieu les terrains de pickleball pour maximiser la pratique et le développement de l'activité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir le vieillissement actif de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT les limites des courts de tennis en matière de disponibilité et de contraintes liées au lignage et des exigences de l'ATP pour la présentation du Challenger;

CONSIDÉRANT la disponibilité de terrain du parc Dubuc, de l'accès facile de ces lieux et de la disponibilité d'un bâtiment de service;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire de 360 000 \$ préparée par le Service des travaux publics pour l'aménagement de 8 terrains de pickleball au parc Dubuc;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de décréter les travaux et d'autoriser l'aménagement de 8 terrains de pickleball au parc Dubuc (voir plan préliminaire) au coût estimé de 360 000 \$ pour l'été 2020, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 207-2019, en date du 30 avril 2019; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 360 000,00 \$ du surplus libre au nouveau projet.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0374

Club de golf Miner - Mandat des membres du conseil d'administration - Demande de dérogation - Politique applicable aux organismes

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-040;

CONSIDÉRANT les efforts du Club de golf Miner pour le recrutement de membres pour siéger au sein de leur conseil d'administration;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser pour l'année 2019 seulement, que le Club de golf Miner accepte au sein de leur conseil d'administration Messieurs Réal Bernard et Benoit Couture à titre de membre et ce, pour une année additionnelle malgré le fait que ces personnes ont cumulé 6 années consécutives au sein de ce conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0375

Autorisation de signature - Collège Mont Sacré-Coeur - Nouvelle entente - 5 ans

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-006;

CONSIDÉRANT le partenariat gagnant/gagnant convenu entre les parties depuis plusieurs années;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de conclure une entente entre la Ville de Granby et le Collège du Mont Sacré-Coeur d'une durée de 5 ans, permettant l'accès pour les citoyens et citoyennes de Granby à des installations récréatives sur le territoire du Collège du Mont Sacré-Coeur, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 195-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 26 avril 2019.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0376

Bourses de cheminement vers l'excellence en sport - 13 juin 2019 - Salle du conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-045;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection des lauréats des bourses du fonds de cheminement vers l'excellence en sport a déterminé les athlètes qui obtiendraient les bourses selon la Politique de cheminement vers l'excellence dans le sport;

CONSIDÉRANT que ces athlètes ont démontré un parcours exceptionnel reconnu et ont exprimé une volonté de poursuivre leur cheminement vers l'excellence dans leur discipline sportive;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu avec chacun des athlètes de rendre visible la contribution de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la remise de 32 bourses à des athlètes de Granby, selon la répartition suivante :

- trois (3) bourses de 1 500 \$;
- sept (7) bourses de 1 000 \$;
- huit (8) bourses de 750 \$;
- quatre (4) bourses de 500 \$;
- dix (10) bourses de 250 \$;

le tout, pour une valeur totale de 22 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 222-2019, en date du 1^{er} mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0377

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs des Boisés Martel et le quartier des peintres

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs des Boisés Martel et le quartier des peintres.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs des Boisés Martel et le quartier des peintres ».

2019-05-0378

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique afin de préciser les règles de remise et spécifiant la preuve d'achat

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique afin de préciser les règles de remise et spécifiant la preuve d'achat.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique afin de préciser les règles de remise et spécifiant la preuve d'achat ».

2019-05-0379 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier l'article 6 et les annexes**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier l'article 6 et les annexes.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier l'article 6 et les annexes ».

2019-05-0380 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes afin de préciser l'application du programme aux résidences unifamiliales et bifamiliales en vue de préciser la procédure et les formulaires**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes afin de préciser l'application du programme aux résidences unifamiliales et bifamiliales en vue de préciser la procédure et les formulaires.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0823-2018 établissant un programme de revitalisation du secteur composé de toutes les zones du périmètre urbain et visant certains bâtiments résidentiels en accordant une aide financière et un crédit de taxes afin de préciser l'application du programme aux résidences unifamiliales et bifamiliales en vue de préciser la procédure et les formulaires ».

2019-05-0381 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les normes d'installation des compteurs d'eau, concernant les permis de creusement et la présence de chiens au parc Robert**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les normes d'installation des compteurs d'eau, concernant les permis de creusement et la présence de chiens au parc Robert.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les normes d'installation des compteurs d'eau, concernant les permis de creusement et la présence de chiens au parc Robert ».

2019-05-0382 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'y apporter diverses modifications aux annexes A-1, A-5 et A-9**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'y apporter diverses modifications aux annexes A-1, A-5 et A-9.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'y apporter diverses modifications aux annexes A-1, A-5 et A-9 ».

2019-05-0383 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les dispositions relatives aux logements sous le plancher du premier étage**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP09-2019 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les dispositions relatives aux logements sous le plancher du premier étage.

2019-05-0384 **Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP09-2019 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les dispositions relatives aux logements sous le plancher du premier étage**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP09-2019 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le premier projet de règlement numéro PP09-2019, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP09-2019 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les dispositions relatives aux logements sous le plancher du premier étage », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le jeudi 30 mai 2019, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0385 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir la définition d'un milieu humide, de revoir les dispositions particulières concernant les auvents, avant-toits et**

marquises, de revoir les dispositions relatives aux escaliers et rampes d'accès, d'autoriser les enseignes sur le terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les résidences privées d'hébergement, d'agrandir la zone publique IM06P à même une partie de la zone résidentielle IM08R, de retirer des parties de milieux humides dans le secteur à l'extrémité de la rue Arthur-Danis et d'autoriser les terrasses commerciales comme usage accessoire à la classe d'usages « lali » dans la zone industrielle HI14I

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP10-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir la définition d'un milieu humide, de revoir les dispositions particulières concernant les auvents, avant-toits et marquises, de revoir les dispositions relatives aux escaliers et rampes d'accès, d'autoriser les enseignes sur le terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les résidences privées d'hébergement, d'agrandir la zone publique IM06P à même une partie de la zone résidentielle IM08R, de retirer des parties de milieux humides dans le secteur à l'extrémité de la rue Arthur-Danis et d'autoriser les terrasses commerciales comme usage accessoire à la classe d'usages « lali » dans la zone industrielle HI14I.

2019-05-0386

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP10-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir la définition d'un milieu humide, de revoir les dispositions particulières concernant les auvents, avant-toits et marquises, de revoir les dispositions relatives aux escaliers et rampes d'accès, d'autoriser les enseignes sur le terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les résidences privées d'hébergement, d'agrandir la zone publique IM06P à même une partie de la zone résidentielle IM08R, de retirer des parties de milieux humides dans le secteur à l'extrémité de la rue Arthur-Danis et d'autoriser les terrasses commerciales comme usage accessoire à la classe d'usages « lali » dans la zone industrielle HI14I

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP10-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP10-2019, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP10-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir la définition d'un milieu humide, de revoir les dispositions particulières concernant les auvents, avant-toits et marquises, de revoir les dispositions relatives aux escaliers et rampes d'accès, d'autoriser les enseignes sur le terrain dans les zones à prédominance résidentielle pour les résidences privées d'hébergement, d'agrandir la zone publique IM06P à même une partie de la zone résidentielle IM08R, de retirer des parties de milieux humides dans le secteur à l'extrémité de la rue Arthur-Danis et d'autoriser les terrasses commerciales comme usage accessoire à la classe d'usages « lali » dans la zone industrielle HI14I », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le jeudi 30 mai 2019, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0387 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'identifier quelques lots donnant sur la rue Mountain comme étant des lots non desservis**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP11-2019 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'identifier quelques lots donnant sur la rue Mountain comme étant des lots non desservis.

2019-05-0388 **Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP11-2019 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'identifier quelques lots donnant sur la rue Mountain comme étant des lots non desservis**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP11-2019 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le premier projet de règlement numéro PP11-2019, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP11-2019 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'identifier quelques lots donnant sur la rue Mountain comme étant des lots non desservis », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le jeudi 30 mai 2019, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0389 **Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l'affichage et d'autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP08-2019**

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le mercredi 17 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l'affichage et d'autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP08-2019 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 17 avril 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP08-2019 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration
d'intérêt

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt dans le point suivant puisqu'une des modifications vise le promoteur qui est son créancier hypothécaire. Il quitte son siège à la table du conseil.

2019-05-0390

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 0843-2019 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » dans le secteur de la rue Casavant, d'agrandir l'aire commerciale de faible densité « COMf » à même une partie de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » dans le secteur au coin du 11^e Rang et de la rue Dufferin, de créer l'aire de parcs et espaces verts « PEV » à même une partie des aires résidentielles de densité moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » dans le secteur des Faubourgs du Séminaire et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de faible et très faible densités « Rtf » et « Rf » ainsi que de l'aire institutionnelle « INST » dans le secteur de la rue Robitaille, à l'est de la rue des Écoliers, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2019

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP05-2019, présenté lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le mercredi 17 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 0843-2019 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » dans le secteur de la rue Casavant, d'agrandir l'aire commerciale de faible densité « COMf » à même une partie de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » dans le secteur au coin du 11^e Rang et de la rue Dufferin, de créer l'aire de parcs et espaces verts « PEV »

à même une partie des aires résidentielles de densité moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » dans le secteur des Faubourgs du Séminaire et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de faible et très faible densités « Rtf » et « Rf » ainsi que de l'aire institutionnelle « INST » dans le secteur de la rue Robitaille, à l'est de la rue des Écoliers, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté avec la modification suivante, à savoir :

- Remplacer la carte de l'article 4.1 par une nouvelle carte.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 17 avril 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP05-2019, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

M. le conseiller Éric Duchesneau regagne son siège à la table du conseil.

2019-05-0391

Adoption – Règlement numéro 0844-2019 remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby pour apporter diverses modifications dont certaines relatives à la Loi RRSB (Loi 15)

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0844-2019 remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby pour apporter diverses modifications dont certaines relatives à la Loi RRSB (Loi 15) », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} avril 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0392

Adoption – Règlement numéro 0846-2019 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier la définition d'établissement d'entreprise

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 15 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0846-2019 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation

du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier la définition d'établissement d'entreprise », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance extraordinaire de ce conseil tenue le 15 avril 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration
d'intérêt

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt dans le point suivant puisqu'une des modifications vise le promoteur qui est son créancier hypothécaire. Il quitte son siège à la table du conseil.

2019-05-0393

Adoption – Règlement numéro 0847-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés par bâtiment principal pour un usage agricole en zone « A », de remplacer le croquis « Îlots de verdure à aménager », d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des Faubourgs du Séminaire, d'agrandir la zone GG03R à même une partie de la zone GG04R, d'agrandir la zone GG05R à même une partie de la zone GG04R, d'autoriser la classe d'usages « Cvéhl » dans la zone EE01C, d'autoriser les classes d'usages « Cacco » et « Cdét » dans la zone BL03C, de permettre que le nombre d'étages maximal soit augmenté à 8 étages pour tout bâtiment situé à plus de 40 m des zones contigües HM02R et HM04R pour la zone HM03R et d'interdire les résidences de tourisme au rez-de-chaussée pour certaines zones du centre-ville, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP07-2019 et SP07-2019

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0847-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés par bâtiment principal pour un usage agricole en zone « A », de remplacer le croquis « Îlots de verdure à aménager », d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des Faubourgs du Séminaire, d'agrandir la zone GG03R à même une partie de la zone GG04R, d'agrandir la zone GG05R à même une partie de la zone GG04R, d'autoriser la classe d'usages « Cvéhl » dans la zone EE01C, d'autoriser les classes d'usages « Cacco » et « Cdét » dans la zone BL03C, de permettre que le nombre d'étages maximal soit augmenté à 8 étages pour tout bâtiment situé à plus de 40 m des zones contigües HM02R et HM04R pour la zone HM03R et d'interdire les résidences de tourisme au rez-de-chaussée pour certaines zones du centre-ville, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP07-2019 et SP07-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

M. le conseiller Éric Duchesneau regagne son siège à la table du conseil.

2019-05-0394 **Adoption – Règlement (résiduel) numéro 0848-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone BL03C à même une partie de la zone BL01R, d'inclure le lot 1 560 526 CQ dans la zone GH11R et de créer la zone GH14P à même une partie des zones GG04R, GH01R, GH11R et HH12R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement (résiduel) numéro 0848-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone BL03C à même une partie de la zone BL01R, d'inclure le lot 1 560 526 CQ dans la zone GH11R et de créer la zone GH14P à même une partie des zones GG04R, GH01R, GH11R et HH12R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0395 **Adoption – Règlement (distinct) numéro 0849-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure la totalité du lot 6 152 458 CQ dans la zone IJ18R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement (distinct) numéro 0849-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure la totalité du lot 6 152 458 CQ dans la zone IJ18R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0396 **Adoption – Règlement (distinct) numéro 0850-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone IM17R à même une partie des zones HM16R, IM02P, IM04R et IM05R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement (distinct) numéro 0850-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone IM17R à même une partie des zones HM16R, IM02P, IM04R et IM05R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-05-0397

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. Monsieur Richard Dubé

Monsieur Richard Dubé, quartier numéro 2, intervient sur plusieurs sujets, soit le plan vert, les résultats du sondage de septembre dernier; le rapport IRDA; les entreprises de matières résiduelles; et l'interdiction des sacs de plastique.

2. Monsieur Pierre-Albert Morin

Monsieur Pierre-Albert Morin, 445, rue Irwin, revient sur la résiliation des ententes de VCC de l'ordre du jour.

3. Monsieur Mario Bélanger

Monsieur Mario Bélanger questionne sur la mise en vigueur du programme de rénovation résidentielle suite à l'annonce de montant additionnel au programme.

4. Monsieur Charles Bilodeau

Monsieur Charles Bilodeau questionne sur l'adoption du règlement de zonage visant la rue de la Lobélie qui est à l'ordre du jour.

2019-05-0398

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Alain Lacasse, maire suppléant

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière